



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

16^e séance plénière

Mardi 13 octobre 2020, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage à la mémoire de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, décédé le 29 septembre dernier. Au nom de l'Assemblée générale, je demande au représentant du Koweït de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple koweïtiens ainsi qu'à la famille endeuillée de Son Altesse.

Au nom de l'Assemblée générale, je présente mes plus sincères condoléances à la famille Al-Sabah, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Koweït, suite au décès de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït.

L'Émir était considéré comme le doyen de la diplomatie arabe pour son engagement en faveur de la paix et du dialogue. C'est un privilège de dire que ce grand homme était l'un des nôtres – un diplomate. Son Altesse a été Ministre des affaires étrangères du Koweït pendant 40 ans et a joué un rôle déterminant dans la création du Conseil de coopération du Golfe, qui reste indispensable pour le renforcement de la coopération dans la région.

Je souhaite prendre un moment pour rappeler les fois où l'Émir s'est exprimé devant l'Assemblée générale. Deux exemples me viennent à l'esprit. Le premier est le

plus récent, lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption des objectifs de développement durable de 2015, à l'occasion duquel il avait clairement exprimé l'attachement du Koweït au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le second remonte à 1963, lorsque le Koweït est devenu le 111^e État Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'Émir, alors jeune Ministre des affaires étrangères, avait déclaré :

« La participation du Koweït à ces activités internationales indique clairement qu'il ne considère pas l'indépendance et l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies comme une fin en soi. Il les considère plutôt comme un moyen de partager la responsabilité d'assurer une vie meilleure à son peuple et à celui des autres nations » (*A/PV.1203 (XVII), par. 114*).

En 2014, l'ONU a reconnu le travail de cet éminent dirigeant, en particulier l'action humanitaire de Son Altesse. Le leadership et le financement du Koweït ont permis de sauver des dizaines de milliers de vies et ont incité d'autres pays à prendre part à une action internationale coordonnée. Sa générosité a traversé les frontières du Moyen-Orient, puisque le Koweït a également soutenu l'action humanitaire dans d'autres pays et régions.

Je souhaite du courage au peuple du Koweït et à la famille de l'Émir à l'heure où ils pleurent ce grand dirigeant.

Je demande à présent aux représentants de se joindre à moi pour observer une minute de silence

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-26543(F)



Document adapté

Merci de recycler



en hommage à la mémoire de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je présente mes plus sincères condoléances à la famille de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al Sabah, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Koweït.

Son Altesse était un homme d'État distingué, un humanitaire hors pair, un bâtisseur de ponts et un messager de la paix. Comme le Koweït, nous pleurons sa perte. Et il est tout à fait approprié que nous le fassions à l'Assemblée générale. Son Altesse avait fait de la coopération et du multilatéralisme des priorités et poussé le Koweït à rejoindre l'Organisation des Nations Unies en 1963.

Il dirigea la politique étrangère de son pays pendant près de 60 ans, d'abord comme Ministre des affaires étrangères, puis comme souverain à partir de 2006. Tout au long de son règne, Son Altesse a gagné la reconnaissance et le respect de tous grâce à son leadership exceptionnel et à son engagement en faveur du rétablissement de la paix. Il était toujours prêt à bâtir des ponts entre les religions, les cultures et les pays de sa région et d'ailleurs. Avec clairvoyance, sagesse politique et persévérance, Son Altesse a façonné l'action diplomatique du Koweït en matière de prévention tant dans la région qu'au niveau international. Il a joué un rôle essentiel dans la médiation des crises, la facilitation du dialogue et la diffusion de messages de paix, de tolérance et de coexistence. En tant qu'ami proche de l'ONU, Son Altesse était également en première ligne pour mobiliser la communauté internationale à poser des actes de solidarité.

Je n'oublierai jamais l'époque où j'étais Haut-Commissaire pour les réfugiés, au plus fort de la crise des réfugiés syriens. Comme la situation politique était alors complexe, il était très difficile de mobiliser la solidarité internationale pour venir en aide aux réfugiés syriens. C'est Son Altesse qui a décidé de convoquer la première conférence de solidarité avec la Syrie. Le Koweït l'a ouverte avec une offre si généreuse que d'autres pays ont irrésistiblement suivi son exemple. Nous avons ainsi été en mesure d'apporter une réponse efficace à la crise des réfugiés syriens. Ensuite, pendant deux années supplémentaires, en l'absence d'un autre

pays volontaire pour le faire, Son Altesse a de nouveau convoqué d'autres conférences de solidarité humanitaire avec le peuple et les réfugiés syriens, maintenu un soutien constant et fort et fait preuve d'un leadership généreux.

Son initiative et son leadership ont été décisifs dans certains des efforts humanitaires les plus importants dans le monde. La vie de millions de personnes dans le besoin a pu être améliorée grâce à sa compassion et à son engagement. Sa vision ambitieuse a également contribué à l'évolution du Koweït moderne. Son travail en faveur de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux s'est manifesté dans les efforts qu'il a déployés pour garantir le droit de vote aux Koweïtiennes.

Le monde a perdu un leader et un symbole d'humanité. Je souhaite plein succès au nouvel Émir, le cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah qui, tout en faisant le deuil de son frère, prend la direction du Koweït.

L'ONU espère vivement poursuivre son partenariat et sa relation d'amitié avec l'État du Koweït et faire fructifier l'héritage laissé par Son Altesse. Nous continuerons de soutenir les efforts de médiation du Koweït et le rôle qu'il joue dans la promotion de la paix et de la stabilité. Je suis convaincu que les efforts inlassables fournis par Son Altesse en matière de diplomatie et de stabilité régionale et internationale resteront une priorité pour l'État du Koweït.

En ces heures douloureuses, je présente une fois de plus mes plus sincères condoléances au peuple du Koweït, à la région et bien au-delà pour cette lourde perte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cameroun, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Tommo Monthe (Cameroun) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, c'est avec un profond respect que je rends hommage à S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, qui a rendu l'âme il y a deux semaines.

L'Émir laisse un héritage important grâce à ses contributions majeures au développement de l'État du Koweït et aux efforts humanitaires déployés dans le monde entier. Dans son pays, le leadership et la vision du cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah se sont traduits par des avancées majeures dans de nombreux domaines importants. Ses efforts ont permis à son pays de bénéficier d'un engagement et d'un partenariat international solides.

Il y a quelques années, sous l'impulsion de S. A. le cheik Sabah, le Koweït a fait don de plusieurs centaines de millions de dollars pour des opérations humanitaires, au Moyen-Orient et dans de nombreux pays africains. Le leadership et les financements du Koweït ont sauvé des vies et incité d'autres à participer à une action humanitaire coordonnée. Sous la direction de l'Émir, le Koweït est également devenu un contributeur majeur aux questions humanitaires, permettant d'améliorer la vie des gens partout dans le monde. Les efforts fournis par l'Émir pour promouvoir le dialogue, l'harmonie et la paix resteront à jamais gravés dans les mémoires.

Pour terminer, je voudrais présenter mes sincères condoléances à la famille endeuillée ainsi qu'au Gouvernement et au peuple koweïtiens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, je présente mes plus sincères condoléances à la famille du regretté Émir du Koweït S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple koweïtiens. Je présente également mes condoléances à S. A. le cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

On se souviendra de feu le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour son leadership admirable et pour ses actes remarquables de bonté, de compassion et de générosité. On se souviendra longtemps du leadership exemplaire de Son Altesse dans le domaine humanitaire. En 2014, l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, l'a honoré du titre de leader humanitaire et on se souviendra de Son Altesse pour le rôle fondamental qu'il a joué dans la définition du rôle du Koweït comme centre humanitaire, qui est une grande source de fierté pour le Gouvernement et le peuple de ce pays. Il est connu pour avoir repositionné le Koweït en tant qu'architecte de la paix, négociateur et figure de proue de l'action humanitaire et du développement, tant au niveau régional que mondial.

Nous sommes ici aujourd'hui pour rendre nos hommages sincères à la vie et au leadership de S. A. le cheik Sabah. Nous remercions Son Altesse et le peuple du Koweït pour leur générosité exceptionnelle à l'égard des personnes dans le besoin. Nous nous souviendrons toujours du cheik Sabah comme d'un noble défenseur

de la tolérance et de la paix. Il fit montre de courage et de sagesse politique dans ses interactions avec les dirigeants du monde et fit de la paix sa priorité absolue. Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous nous souviendrons de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah comme d'un artisan de la paix et un leader humanitaire attaché aux idéaux fondateurs de l'Organisation. Qu'il repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Le 29 septembre, S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, est décédé à l'âge de 91 ans. En cette période de deuil national au Koweït, le Groupe des États d'Europe orientale présente ses sincères condoléances à la famille régnante, au Gouvernement et au peuple du Koweït.

Son Altesse a régné sur le Koweït pendant 15 ans et en a dirigé la politique étrangère pendant près de 40 ans. Il était considéré comme le sage de la région ou le doyen de la diplomatie arabe en raison de sa détermination et de ses efforts inlassables pour consolider la paix, la coopération et la prospérité, tant dans la région que partout dans le monde.

Le défunt Émir laisse un legs impressionnant. Pendant plus de cinq décennies tumultueuses, il a maintenu l'engagement ferme du Koweït en faveur de la coopération internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies. Sa détermination a été mise à l'épreuve par des guerres, des conflits et une occupation étrangère. En 1990, Son Altesse pilota la mise en place de la coalition internationale, qui permit au Koweït de recouvrer sa liberté et sa souveraineté, après la douloureuse occupation des forces de Saddam Hussein. Cette réponse solidaire sans précédent de la communauté des Nations Unies permit de faire respecter la Charte des Nations Unies et de démontrer clairement qu'aucun Membre de l'Organisation ne sera abandonné à lui-même face à une agression militaire extérieure. Cet enseignement édifiant reste d'actualité aujourd'hui.

Son Altesse ne ménagea pas ses efforts pour coordonner la réconciliation et la reconstruction dans la région du Golfe et au Moyen-Orient. Il fut un des architectes du Conseil de coopération du Golfe, renforçant ainsi la coopération régionale. Le Koweït a fait preuve

d'un attachement fort au renforcement du rôle de l'ONU, tout en contribuant activement au Conseil de sécurité en 2018 et 2019. Le Koweït a également gracieusement organisé des conférences de donateurs pour atténuer les souffrances humaines et favoriser le relèvement en Syrie et en Iraq. En reconnaissance de son importante contribution dans ce domaine, Son Altesse reçut le United Nations Global Leadership Award au cours d'une cérémonie où le Secrétaire général Ban Ki-moon déclara :

« Nous sommes assis aux côtés d'un grand leader humanitaire de notre monde... Le Koweït est peut-être un petit pays, mais il a un cœur grand, large et compatissant ».

Son Altesse était un grand porte-parole de la promotion des droits des femmes et de la liberté des médias dans la région, ouvrant ainsi la voie à une société plus démocratique, plus inclusive et plus prospère à l'avenir.

Enfin et surtout, sous la direction de Son Altesse, le Koweït a activement contribué à promouvoir les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la coopération au service du développement dans le monde entier.

De nombreux dirigeants du monde, y compris ceux d'Europe orientale rendent hommage au défunt Émir du Koweït. Le Secrétaire général António Guterres l'a qualifié de symbole extraordinaire de sagesse et de générosité, de messager de la paix et de bâtisseur de ponts. Ces qualités manqueront beaucoup aux futurs dirigeants du XXI^e siècle et seront admirées par eux. Le Groupe des États d'Europe orientale présente une fois de plus ses sincères condoléances à la famille régnante ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Koweït.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Amorín (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je voudrais saluer la mémoire de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït.

Tout d'abord, je tiens, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Koweït ainsi qu'à la Mission permanente de

l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, suite au décès de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

Son Altesse était à la tête de l'État du Koweït depuis 2006, mais il a acquis sa sagesse politique tout au long de nombreuses années avant cela, durant lesquelles il occupa plusieurs fonctions gouvernementales ; il fut notamment Ministre des affaires étrangères, Ministre des finances et Premier Ministre. Ainsi, sa vaste expérience gouvernementale fit de lui un expert des politiques de son pays 50 années durant. Son leadership reposait sur sa volonté de garantir la stabilité. Il a accompli un travail remarquable en tant que médiateur dans divers conflits et crises régionaux et il a joué un rôle déterminant à plusieurs moments critiques de l'histoire de son pays. En tant que chef d'État, il joua également un rôle crucial dans le maintien de la stabilité au sein du Conseil de coopération du Golfe.

C'est également le moment idoine pour rappeler sa mission humanitaire, en particulier sa contribution généreuse aux efforts visant à soulager la situation de milliers de réfugiés. Son travail a été reconnu par l'Organisation en 2014 lorsque le Secrétaire général de l'époque lui a décerné la distinction de personnalité humanitaire exemplaire en tant qu'un des grands dirigeants mondiaux. Des personnes telles que S. A. le cheik Al-Jaber Al-Sabah inspirent la communauté internationale et nos politiques et continuent de favoriser la compréhension, la concorde et les relations cordiales entre les États parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de l'Émir de l'État du Koweït, S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille, et au peuple et au Gouvernement koweïtiens. Nos pensées et nos prières les accompagnent en cette période difficile.

On se souviendra de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour son attachement à la paix, en tant que fervent défenseur de l'action

humanitaire et en tant que porte-parole du pragmatisme et de la réconciliation. Sous sa direction, le Koweït a très généreusement appuyé l'action humanitaire et a convoqué et organisé des conférences pertinentes à diverses occasions.

Dans une région souvent troublée par des conflits, Son Altesse a assumé un rôle de médiateur dans des différends régionaux et a été un fervent défenseur et promoteur du principe de règlement pacifique des différends, un principe inscrit dans la Charte des Nations Unies. Son leadership et ses conseils se reflètent également dans le rôle constructif et indépendant que le Koweït a joué en tant que membre élu du Conseil de sécurité en 2018 et 2019. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États lui est reconnaissant de son engagement en faveur du multilatéralisme, de la diplomatie et de la solidarité, et nous honorerons son héritage impressionnant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un honneur solennel de se joindre à tant d'autres personnes aujourd'hui pour rendre hommage à S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et au peuple koweïtien. Il manquera non seulement au peuple de son pays, mais aussi à ses amis et admirateurs de la région et du monde entier, y compris les États-Unis.

Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État américain Mike Pompeo, la vision de l'Émir a fait du Koweït l'État prospère et moderne qu'il est aujourd'hui, et son leadership sur la scène internationale a donné lieu à des changements durables et positifs au Koweït et dans toute la région du Moyen-Orient. Qu'il soit considéré par nombre de ses amis comme le doyen de la diplomatie arabe est un témoignage de la force des nombreuses et profondes amitiés que le cheik Al-Sabah a forgées au cours d'une vie consacrée au règlement pacifique de différends. L'œuvre de sa vie – d'abord pendant ses presque 40 ans de carrière comme Ministre koweïtien des affaires étrangères, puis comme Premier Ministre et enfin comme Émir – a été consacrée au dialogue pacifique et à l'unité.

Le cheik Al-Sabah a joué un rôle déterminant dans la création du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui est indiscutablement un des éléments les plus importants de son héritage. Nous espérons qu'en

mémoire à l'œuvre de sa vie, les membres du CCG s'engageront également à réduire l'écart qu'il a cherché à combler pendant ses dernières années. Le cheik Al-Sabah a mis le Koweït sur la voie de la prospérité, d'une paix durable et de la sécurité en coopération avec le CCG, au sein duquel il était un médiateur infatigable, capable de combler des fossés apparemment insurmontables dans sa quête de stabilité et de sécurité.

S. A. le cheik Al-Sabah était un leader vénéré et un ami de toutes les nations. Il a dirigé les efforts visant à reconstruire les relations avec l'Iraq, démontrant ainsi une fois de plus son attachement au dialogue et à la coexistence pacifique. Il était aussi bien attaché à l'action qu'aux mots et aux concepts. Il a généreusement soutenu les amis et voisins du Koweït en temps de besoin sur les plans politique et économique. En reconnaissance de sa générosité, l'ONU lui décerna le titre de leader humanitaire en 2014. En 2018, il a organisé un sommet suite auquel des contributions d'une valeur de 30 milliards de dollars ont été annoncées pour aider à la reconstruction de l'Iraq après la guerre menée contre l'État islamique d'Iraq et du Cham. Le cheik Al-Sabah a organisé des conférences de donateurs similaires afin de collecter des fonds pour les Syriens qui souffrent de la guerre civile que connaît leur pays. Architecte extraordinaire des contributions humanitaires du Koweït dans le monde, le cheik Al-Sabah incarnait l'importance que le Koweït et les États-Unis accordent tous deux à l'aide aux plus vulnérables, et ce faisant, il a œuvré à l'édification d'un monde plus sûr et plus sécurisé.

Les États-Unis ont tellement apprécié le ferme partenariat de l'Émir à en faveur de la promotion de la stabilité et de la sécurité régionales que le Président Trump lui a décerné la prestigieuse médaille de commandant en chef de l'ordre de la Légion du Mérite, pour témoigner de la reconnaissance de notre pays. Aujourd'hui, les États-Unis déplorent donc la perte d'un ami cher, qui s'est distingué par son leadership exceptionnel, son action humanitaire et ses efforts visant à rendre la région plus stable et plus sûre. Nous partageons le deuil du peuple koweïtien suite à la perte d'un dirigeant aussi sage et dévoué. Nous honorons son héritage et restons attachés à notre partenariat et à notre amitié solides avec le Koweït.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États arabes.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes.

Nous sommes ici aujourd'hui pour faire nos adieux à un homme dont la mort est une perte pour les nations arabes et musulmanes. S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, nous a quittés. Mais, il continuera de vivre à travers ses nobles initiatives, qui témoignent de l'action menée et constituent son héritage.

Faire ses adieux à S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, c'est dire adieu à l'un des symboles de notre nation arabe, qui appartenait à une génération de dirigeants, de pionniers et de fondateurs du projet d'État-nation dans le monde arabe. Le défunt Émir a été témoin de tous les grands événements qui ont façonné le monde arabe contemporain, y compris des défis divers et nombreux. Il a également su comprendre les espoirs et les aspirations des peuples de la région à travers les postes et les rôles importants qu'il a assumés après l'indépendance de notre État frère, le Koweït. En 1961, le regretté Émir occupait la fonction de Ministre de l'information dans le premier Gouvernement koweïtien. En 1963, il devenait Ministre des affaires étrangères, un poste qu'il a occupé pendant près de 40 ans. Il a également été le premier à hisser le drapeau koweïtien à l'Organisation des Nations Unies lorsque son pays est devenu Membre de l'Organisation en 1963. Puis le 13 juillet 2003, il fut nommé Premier Ministre du Koweït, poste qu'il occupa jusqu'au 29 janvier 2006, date à laquelle il devint Émir de l'État du Koweït, succédant à S. A. le cheik Saad Al-Abdullah Al-Salim Al-Sabah.

S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah a œuvré à l'avancement de notre État frère du Koweït à travers les différentes fonctions qu'il a occupées. Grâce à lui, les Koweïtiennes ont pu exercer leurs droits politiques. Une femme a été nommée ministre pour la première fois en 2005, après que Son Altesse soit devenue Premier Ministre sous le règne de S. A. Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et des Koweïtiennes ont également intégré le Parlement lorsqu'il est devenu Émir.

Pendant le règne de l'Émir, le Koweït a connu plusieurs avancées en matière de développement dans divers secteurs. L'État du Koweït a consacré le concept de citoyenneté, d'état de droit et d'unité nationale. Mais, les contributions de Son Altesse ne se sont pas limitées au seul développement de notre État frère, le Koweït. Au contraire, il a lancé des initiatives et apporté des contributions au niveau international. En 2007, par exemple,

au troisième sommet de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, qui s'est tenu à Riyad, il a fait un don important pour mettre en place des programmes de recherche scientifique liés à l'environnement et aux changements climatiques. En 2008, il a créé un fonds pour une vie décente, qui a permis de faire face à la crise alimentaire qui sévissait à l'époque. Le Koweït a également organisé plusieurs conférences de donateurs pour soutenir la Syrie en 2013, en 2014 et en 2015, en plus de la conférence internationale de donateurs organisée en 2018 pour la reconstruction de l'Iraq.

Feu l'Émir a reçu plusieurs prix régionaux et internationaux en reconnaissance de son travail de leader dans le domaine humanitaire, notamment le certificat de remerciement qui lui a été remis par l'ONU en septembre 2014. Son pays restera donc dans les annales et sera reconnu comme un de ceux qui ont fourni une aide humanitaire partout dans le monde. Des États arabes et non arabes lui ont décerné des distinctions similaires et lui ont exprimé leur gratitude.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales dans la région arabe, en avril 2016 Son Altesse a organisé sous les auspices de l'ONU des pourparlers portant sur l'instauration de la paix au Yémen. L'Émir était convaincu qu'il était important d'approfondir les relations entre les nations arabes et africaines, c'est pourquoi son pays a organisé le troisième Sommet afro-arabe en novembre 2013, et il a lancé plusieurs initiatives importantes visant à renforcer les relations entre les pays africains, en développement, et les pays arabes. L'État du Koweït a accordé des prêts à des conditions favorables à plusieurs États africains afin qu'ils renforcent leurs investissements et leurs infrastructures. Par ailleurs, son pays a institué un prix annuel d'une valeur d'1 million de dollars pour encourager la recherche sur le développement en Afrique. Au Sommet de l'Union africaine en juillet 2012, l'État du Koweït a annoncé qu'il contribuerait à la construction à Addis-Abeba du nouveau siège de la Commission de l'Union africaine.

Son Altesse a lancé tant d'initiatives qu'il serait difficile de toutes les énumérer ici. Je voudrais néanmoins insister sur le rôle crucial que son pays a joué dans la défense des causes arabes et islamiques, en particulier la cause palestinienne, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous n'oublierons jamais l'action menée par S.A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour favoriser le développement et la prospérité de son pays.

Enfin, nous disons adieu aujourd'hui à un symbole national et à un homme qui représentait une génération de pionniers dont le monde arabe est fier. Nous prions pour que le peuple de notre État frère du Koweït, ainsi que les autres nations arabes et islamiques, restent forts pendant le deuil du cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Que son âme repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis, qui s'exprimera au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), je présente nos sincères condoléances à l'honorable famille Al-Sabah, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple koweïtiens, suite au décès le 29 septembre de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït.

Sa mort est une perte immense pour le monde islamique et pour les partisans de la paix, de l'humanité et de la médiation du monde entier. Le défunt Émir du Koweït a laissé un héritage exceptionnel en matière de défense du multilatéralisme et de diplomatie préventive. Il a fait preuve de sagesse, de compassion et de force dans les moments les plus difficiles pour apporter la paix et la stabilité dans la région et au-delà. Il a été reconnu dans le monde entier et ici, aujourd'hui, dans la salle de l'Assemblée, comme un dirigeant exceptionnel qui aspirait à la paix et qui a soutenu des causes humanitaires.

Il a travaillé sans relâche au règlement des conflits dans la région et dans le monde entier. Il a mobilisé la communauté internationale à de nombreuses occasions pour soutenir les personnes les plus vulnérables. Son empathie pour les personnes dans le besoin s'est traduite par son dévouement et ses généreuses contributions à de nombreuses causes humanitaires mondiales. Nous rappelons également la participation active au sein de l'OCI du Koweït, qui a organisé avec succès la cinquième session de la Conférence islamique au sommet tenue en 1987, alors que Son Altesse était Ministre des affaires étrangères du Koweït, ainsi que la quarante-deuxième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI en 2015, lorsque Son Altesse est devenue Émir du Koweït.

Sur le plan national, Son Altesse a fait du Koweït le grand pays qu'il est aujourd'hui. Pendant plus de 50 ans, il a servi son pays avec honneur et grâce. Il a encouragé la coexistence pacifique et le dialogue

interconfessionnel et interculturel aux niveaux national, régional et international. Il a appelé à l'unité et au développement des peuples du monde entier. Il s'est également consacré à l'autonomisation des femmes et des jeunes, pour ne citer que quelques-unes de ses nombreuses réalisations.

S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah restera dans nos mémoires comme un dirigeant éminent et un grand ami de nos nations et de nos peuples, un homme qui a bâti des ponts de paix et de compréhension entre les pays. Qu'il repose en paix. Nous renouvelons nos condoléances au Gouvernement koweïtien et souhaitons également à S. A. le cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, nouvel Émir du Koweït, plein succès dans son service à son pays et son action en faveur de la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Le mardi 29 septembre, le Koweït a fait ses adieux à la personne qui tenait les rênes du pays. Nous avons reçu cette nouvelle le cœur empli de foi et prêts à accepter la volonté de Dieu. La mort est une réalité et elle fait partie de la vie. Toutefois, le départ de l'Émir est un événement douloureux. Nous cherchons du réconfort dans les paroles de Dieu, qui en cas de catastrophe, nous demande de dire : « Nous appartenons à Allah et à Lui nous reviendrons » (*Le Coran, sourate 2, verset 156*).

Nous remercions sincèrement le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance spéciale afin de rendre hommage à feu l'Émir du Koweït, le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Qu'il repose en paix dans le paradis de Dieu. Nous remercions également le Secrétaire général et ceux qui se sont exprimés aujourd'hui au nom des groupes régionaux pour leurs propos aimables et sincères. Le Gouvernement et le peuple koweïtiens sont reconnaissants à tous ceux qui partagent notre peine et qui nous ont adressé leurs condoléances pour notre perte ainsi que pour celle des nations arabes et musulmanes.

L'Émir a consacré sa vie au service de sa nation et à la défense de ses intérêts dans toutes les instances régionales et internationales pendant plus de six décennies. L'histoire se souviendra de sa détermination et de son long parcours. Elle se souviendra de toutes ses contributions en faveur du développement, de la stabilité et de la sécurité du Koweït, ainsi que de l'action

qu'il a menée pour accroître la prospérité de son peuple et faire en sorte qu'il occupe la place qui lui revient parmi les nations du monde.

La vie de feu l'Émir a été marquée par de multiples réalisations, illustrées par les nombreuses fonctions qu'il a occupées tout au long de sa vie. Il a laissé sa marque dans les domaines de la culture, des médias, de l'économie et de la politique. On retrouve également son héritage dans d'énormes projets architecturaux et de développement consacrés à l'éducation et à la culture, qui continueront de faire connaître l'histoire du Koweït, ainsi que les progrès et le développement que le pays connaît jusqu'à présent. Pendant le règne de l'Émir, le Koweït a connu de grandes avancées en matière de développement humain, qui ont eu des répercussions dans tous les secteurs de la société. Le défunt Émir était convaincu que les jeunes possédaient la clef de notre avenir et que nous avons besoin d'eux si nous voulons continuer de nous développer et de prospérer. Il a toujours soutenu et encouragé les jeunes tout en les incitant à utiliser et à canaliser leur énergie créative pour servir leurs pays et ses institutions éducatives et culturelles, dont le but est d'améliorer leur condition.

Sous le règne du défunt Émir, les femmes ont réellement pu exercer leurs droits politiques. En 2006, elles ont participé pour la première fois aux élections parlementaires comme électrices et comme candidates. Son Altesse a fortement contribué à faire progresser le rôle des femmes et leur statut dans la société. Il a jeté les bases d'un cadre législatif permettant aux femmes d'exercer tous leurs droits, de s'émanciper et de participer à la prise de décisions politiques. Il a également nommé des femmes à des postes ministériels et de haut niveau et a augmenté leur représentation dans diverses institutions de l'État, notamment dans les domaines de la sécurité et du pouvoir judiciaire.

Par ailleurs, la diplomatie koweïtienne a enregistré de nombreux moments forts et de nombreuses réalisations sous le règne du défunt Émir. Guidé par sa sagesse, il a su naviguer les eaux troubles de notre région et mener le Koweït à bon port en toute sécurité. Il a également su maintenir la sécurité, la stabilité et la prospérité de notre pays tout en travaillant avec détermination à l'unité entre les nations du Golfe et entre le monde arabe et le monde islamique. Il a travaillé sans relâche pour surmonter les crises et a tiré parti de la confiance profonde qui lui était accordée en tant que médiateur pour résoudre les conflits et surmonter les divisions dans plusieurs régions.

L'action de l'Émir était basée sur la bonne volonté et sur un désir sincère de voir s'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité, de mettre fin à l'effusion de sang et de canaliser les efforts et les ressources vers le développement et la réalisation des aspirations des populations et de la région. Il n'a pas hésité à défendre les causes liées aux destinées des nations arabes et islamiques, en particulier la question palestinienne, et du peuple palestinien dont il soutenait les choix. Il considérait que les mandats internationaux pertinents et les résolutions du Conseil de sécurité sont le seul moyen de parvenir à une solution juste, globale et durable qui finira par aboutir à la solution des deux États et à la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale. Il a eu raison de jeter des bases solides pour une politique étrangère du Koweït, fondée sur la raison, la modération et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui appellent au respect de la souveraineté des États, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force tout en réglant les conflits par des moyens pacifiques, et à nouer des relations fondées sur le respect mutuel et le bon voisinage.

Après son accession à la tête de l'État en 2006, l'Émir a continué d'œuvrer en faveur de la coopération internationale et régionale en organisant de nombreuses conférences économiques, sociales et humanitaires. Il a lancé de nobles initiatives visant à renforcer le partenariat entre les nations, à éliminer la pauvreté, à préserver la dignité humaine et à alléger les souffrances des personnes touchées par des catastrophes naturelles ou autres, indépendamment de leur nationalité, de la couleur de leur peau, de leur race ou de leur religion. Il a également pris de nombreuses mesures pour promouvoir le développement durable. Par l'entremise de ses diverses institutions et autres fonds, le Koweït contribue activement à la réalisation du développement durable et continue de soutenir des programmes de développement et d'aide humanitaire dans de nombreux pays en développement et pays les moins avancés.

La communauté internationale a reconnu le rôle que l'Émir a joué pour soutenir les efforts d'aide humanitaire de l'ONU. En 2014, le Secrétaire général de l'époque, M. Ban Ki-moon, décerna au défunt Émir le titre de leader humanitaire et au Koweït celui de centre humanitaire. Le défunt Émir avait foi en l'action internationale collective et était un fervent partisan et défenseur des buts et principes consacrés par le droit international et la Charte. Il appelait à la paix et à la tolérance, rejetant la haine, la violence et l'intolérance tout

en soutenant l'ONU qu'il considérait comme un outil international indispensable pour faire face aux menaces et aux dangers internationaux. À cet égard, je voudrais reprendre les propos que feu l'Émir a tenus dans le premier discours qu'il a prononcé depuis cette tribune après l'adhésion en 1963 du Koweït à l'ONU. Le défunt Émir était alors le Ministre des affaires étrangères du Koweït. Le Président de l'Assemblée les a d'ailleurs lui-même cités dans sa déclaration :

« La participation du Koweït à ces activités internationales indique clairement qu'il ne considère pas l'indépendance et l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies comme une fin en soi. Il les considère plutôt comme un moyen de partager la responsabilité d'assurer une vie meilleure à son peuple et à celui des autres nations ». (A/PV.1203 (XVII), par. 114)

Qu'il repose en paix.

C'était un Émir humain et modeste, et nous demandons à Dieu Tout-Puissant de l'accueillir dans sa miséricorde et sa bienveillance, de lui accorder une place au paradis et de le récompenser pour tout le bien qu'il a fait pour son peuple et sa nation et pour l'humanité dans son ensemble. Ses réalisations continueront d'attester fortement et pendant longtemps de tous les efforts qu'il a fournis, tandis que son souvenir continuera de vivre dans l'esprit et le cœur de son peuple. Nous souhaitons plein succès au nouvel Émir du Koweït, S. A. le cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et au Prince héritier, le cheik Mishaal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, tandis qu'ils continuent de contribuer au bien-être du Koweït, de son peuple, de la région et du monde entier.

Enfin, nous remercions encore une fois le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance, et nous remercions également le Secrétaire général, ainsi que toutes les personnes qui ont pris la parole, assisté à la séance et présenté leurs condoléances. Le Koweït poursuivra son chemin et restera attaché aux buts et principes inscrits dans la Charte, en défendant en tant que Membre actif de l'ONU le noble message de paix, de tolérance et de justice qui est le sien. Nous continuerons de soutenir les efforts internationaux visant à améliorer la vie des populations et à préserver la dignité humaine.

Point 145 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/75/382)

Le Président (*parle en anglais*) : Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Puis-je donc considérer que si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de position. Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans le rapport de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/2).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'est ralliée au consensus qui a permis d'adopter la résolution 75/2. Toutefois, nous devons rappeler que cela ne doit en aucun cas être interprété comme une approbation, une validation ou une reconnaissance de notre part du dernier rapport du Comité des contributions (A/75/11). En effet, même si le Comité est un organe technique, les débats internes relatifs à la demande faite par le Venezuela à l'époque ont été délibérément exploités par certains des membres du Comité pour faire avancer des intérêts politiques nationaux mesquins et empêcher notre délégation d'apporter sa contribution, en la privant non seulement d'une voix mais aussi d'un vote dans les processus

intergouvernementaux qui se déroulent au sein de l'Assemblée générale, empêchant ainsi le consensus majoritaire existant de recommander que notre pays bénéficie également des exemptions correspondantes.

Le Venezuela est un des pays dont le droit de vote à l'Assemblée générale est suspendu depuis janvier 2020, en application des dispositions de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, mon pays n'est toujours pas en mesure d'exercer pleinement ses droits et privilèges au sein de l'Organisation, y compris le droit de voter. En effet, même si nous avons les moyens financiers de le faire – comme nous l'avons montré et comme le Secrétariat le sait – il nous a été impossible d'honorer nos engagements financiers, pour des raisons manifestement indépendantes de notre volonté.

L'ampleur et la portée sans cesse croissantes du blocus économique, commercial et financier illégal que le Gouvernement des États-Unis a imposé unilatéralement à notre pays, en violation flagrante de la Charte et des normes du droit international, ont eu des conséquences extra-territoriales qui sont exacerbées par la politique de persécution et d'extorsion que ce même gouvernement mène à l'encontre de toute entité qui entretient des relations commerciales ou d'autres types de transactions tout à fait légales avec le Venezuela. Ainsi, on nous empêche non seulement d'avoir un accès normal au système financier international, mais les entreprises et les particuliers sont également menacés de ce que l'on appelle des « sanctions secondaires » et contraints de violer le droit international, comme cela s'est déjà produit avec des entreprises et des particuliers qui n'ont rien à voir avec notre pays. C'est pour cette raison qu'il est devenu pratiquement impossible de transférer effectivement les fonds nécessaires pour nous acquitter de nos arriérés auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Cette situation a été portée depuis l'année dernière à l'attention du Secrétaire général ainsi que du Comité des relations avec le pays hôte et du Comité des contributions. Vous-même, Monsieur le Président, comme votre prédécesseur et l'ensemble des Membres de l'Organisation, avez été informé en détail de cette injustice. Malheureusement, rien de concret, de pratique et encore moins de tangible n'a été fait jusqu'à présent.

Dans un souci de transparence, je dois mentionner qu'il y a sept semaines, le Gouvernement des États-Unis a délivré une nouvelle autorisation, qui est censée mettre fin à cette situation regrettable. Depuis lors, nous avons tout fait pour tester son efficacité.

Toutefois, ce que nous avons constaté jusqu'ici, c'est que ce document a le même effet que les deux autorisations précédemment délivrées – c'est-à-dire aucun. Dans la pratique, les autorisations des États-Unis ne changent rien. En outre, pendant que la délégation de ce pays se défend ici en disant que son gouvernement a déjà émis une autorisation et que tout est réglé, ses autorités à Washington menacent les banques de leur faire payer les conséquences de leurs relations commerciales avec des entités vénézuéliennes, ce qui a même été confirmé récemment par M. Elliott Abrams dans une déclaration à la presse.

Notre pays ne demande pas que sa dette soit annulée ni d'être dispensé de respecter ses obligations internationales. Nous avons tout à la fois les ressources économiques et la volonté politique nécessaires pour nous acquitter de nos arriérés à l'ONU. Cependant, comme l'indiquent les preuves dont nous disposons, nous sommes confrontés à une situation dans laquelle – même si le Venezuela dispose des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de ses engagements en matière de quotes-parts et de contributions à l'Organisation – toutes les voies de paiement sont bloquées. Nous demandons donc la levée complète et immédiate de toutes les mesures coercitives unilatérales et autres limitations qui nous ont été imposées pour empêcher notre délégation d'exercer pleinement et efficacement ses responsabilités et de se conformer ainsi aux objectifs de l'ONU.

Le Venezuela réaffirme sa volonté de continuer de prendre toutes les mesures possibles et de doubler d'efforts pour mettre fin à cette injustice. Dans le même temps, nous demandons à l'Assemblée générale et à vous-même, Monsieur le Président, d'exercer vos bons offices auprès des autorités compétentes du pays hôte, en coordination avec le Secrétariat, afin d'établir un canal financier qui garantira que nos paiements parviennent à leur destination finale de manière efficace et sûre, sans être illégalement ou arbitrairement rejetés ou confisqués, ce qui nous permettra de régler définitivement notre dette envers l'Organisation et d'exercer librement tous nos droits et privilèges.

Enfin, le recours à la coercition en vue de contrôler les efforts juridiques est inadmissible et doit être fermement condamné. Rappelons-nous qu'aujourd'hui, il s'agit du Venezuela, mais que demain, n'importe quel autre État Membre de l'Organisation pourrait être soumis à la campagne de pression dite "maximale" du Gouvernement des États-Unis. Nous devons donc tous

nous unir pour défendre le principe de l'égalité juridique des États et l'intégrité de l'Accord de Siège, et pour mettre fin une fois pour toutes aux abus commis par le Gouvernement des États-Unis en sa qualité de pays hôte de l'ONU, qui recourt à la coercition, aux menaces et au chantage pour faire avancer des intérêts politiques nationaux mesquins.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent adjoint de la République bolivarienne du Venezuela. Nous avons approuvé l'adoption par consensus de la résolution 75/2, car nous estimons qu'il est de la plus haute importance que des dérogations à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies soient accordées le plus rapidement possible à nos pays frères, à savoir Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et les Comores. Nous réaffirmons que le cas du Venezuela aurait dû être examiné au sein du Comité des contributions sans intrigue politique et dans le strict respect de l'Article 19 de la Charte. Les arriérés sont le résultat de circonstances indépendantes de la volonté du Venezuela, comme son représentant vient de l'expliquer de manière exhaustive. Ignorer des violations aussi flagrantes revient à les commettre. Nous rappelons que si aujourd'hui c'est au tour du Venezuela, demain ce pourrait être n'importe lequel d'entre nous si nous laissons le pays hôte agir en toute impunité.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Au vu de la résolution 75/2, que nous venons d'adopter, je serais reconnaissant aux représentants des Comores, de Sao Tomé-et-Principe et de la Somalie de bien vouloir se rendre au guichet Est de distribution des documents afin de recevoir leurs bulletins de vote pour l'élection de membres du Conseil des droits de l'homme. Je voudrais demander à toutes les autres délégations qui n'ont pas encore retiré leur bulletin de vote de le faire maintenant.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Projet de décision (A/75/L.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/75/L.3, intitulé « Présentation de certains rapports en séance plénière à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/75/L.3 ?

Le projet de décision est adopté (décision 75/506).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

Point 119 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

c) Élection de membres du Conseil des droits de l'homme

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de 15 membres du Conseil des droits de l'homme pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 2020.

Les 15 membres sortants sont les suivants : Afghanistan, Angola, Australie, Chili, Espagne, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, Sénégal, Slovaquie et Ukraine.

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 60/251 du 15 mars 2006, ces États membres sont immédiatement rééligibles, sauf ceux qui ont exercé deux mandats consécutifs, à savoir le Nigéria et le Qatar.

Les 15 sièges vacants doivent être répartis entre les groupes régionaux comme suit : quatre sièges pour les États d'Afrique ; quatre sièges pour les États d'Asie et du Pacifique ; deux sièges pour les États d'Europe orientale ; trois sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; et deux sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

Conformément à la résolution 60/251, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent être candidats à un siège au Conseil des droits de l'homme, et les membres du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans. Les membres du Conseil sont élus directement et individuellement, au scrutin secret, à la majorité des membres de l'Assemblée générale. Par conséquent, 97 voix constitueront la majorité à l'Assemblée générale, qui compte 193 États Membres.

J'informe les membres que les États suivants continueront d'être membres du Conseil des droits de l'homme : Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Danemark, Érythrée, Fidji, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Libye,

Mauritanie, Namibie, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Somalie, Soudan, Togo, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela. Les noms de ces États ne doivent donc pas figurer sur les bulletins de vote. Je tiens également à rappeler aux délégations que les nom des États Membres ci-après ne doivent pas non plus figurer sur les bulletins de vote, étant donné qu'ils ont exercé deux mandats consécutifs et ne sont donc pas éligibles pour cette élection : Nigéria et Qatar.

L'élection se tiendra conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale relatives aux élections. Pour cette élection, l'article 94 s'appliquera.

Comme indiqué dans ma lettre datée du 9 octobre 2020, tous les représentants ont été priés de retirer leurs bulletins de vote au guichet Est de distribution des documents, situé au fond de la salle de l'Assemblée générale, avant de prendre place. Les bulletins de vote sont marqués « A », « B », « C », « D » et « E ». Chaque bulletin de vote correspond à un des cinq groupes régionaux. Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote.

Les représentants des États ci-après ont aimablement accepté de faire office de scrutateurs : Afrique du Sud, Espagne, Hongrie, Indonésie et Sainte-Lucie. Une urne a été placée à l'avant de la salle de l'Assemblée générale où les scrutateurs pourront ainsi l'observer et observer le déroulement du vote.

S'agissant du vote proprement dit, le représentant du Secrétariat appellera le nom de chaque délégation selon la dispositions des places à l'Assemblée générale, en commençant par la délégation de l'Islande, et demandera au représentant de cette délégation de venir déposer le bulletin de son pays dans l'urne. Les représentants sont priés de respecter une distance d'au moins deux mètres entre eux et de ne déposer leur bulletin de vote que lorsque le représentant précédent a terminé. Il sera procédé ainsi jusqu'à ce que le dernier représentant ait déposé son bulletin de vote.

Afin de minimiser les risques liés à une exposition prolongée et à un rassemblement, une fois que les représentants ont déposé leur bulletin de vote, ils sont priés de quitter la salle de l'Assemblée générale par la sortie située du côté ouest. Une fois tous les bulletins déposés, la séance sera suspendue et les scrutateurs, accompagnés du personnel du Secrétariat, se rendront dans la salle du Conseil de tutelle pour le dépouillement

des bulletins. Dès réception des résultats certifiés par les scrutateurs, je reprendrai la séance plénière pour annoncer les résultats et déclarer élus les États Membres qui auront reçu le plus grand nombre de voix et la majorité requise.

La reprise de la séance plénière pour l'annonce des résultats sera retransmise sur le web. Si un nouveau tour de scrutin secret est nécessaire pour pourvoir les sièges restants, il aura lieu durant la séance plénière qui se tiendra cet après-midi à 16 heures dans cette salle. Les représentants doivent s'efforcer d'arriver dans la salle 30 minutes avant le début de la séance afin de récupérer leurs bulletins de vote et de prendre place pour que la séance puisse commencer à l'heure.

Suivant la pratique établie à l'Assemblée générale, si le nombre d'États Membres ayant recueilli les suffrages de la majorité des membres de l'Assemblée sur un seul et même bulletin de vote est supérieur au nombre requis, les États Membres qui ont obtenu le plus grand nombre de voix en sus de la majorité requise seront réputés élus, jusqu'à ce que le nombre de sièges à pourvoir soit atteint. Toujours suivant la pratique établie, si, à la suite d'un partage égal des voix, il devient nécessaire de déterminer lequel des candidats sera élu ou participera au tour de scrutin limité suivant, il y aura un scrutin restreint spécial, limité aux candidats ayant obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les candidatures des groupes régionaux, le Secrétariat a été informé que pour les quatre sièges à pourvoir parmi les États d'Afrique, le Groupe a approuvé quatre candidats : la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Malawi et le Sénégal.

Pour les quatre sièges à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique, le Secrétariat a reçu cinq candidatures, à savoir celles de l'Arabie Saoudite, de la Chine, du Népal, du Pakistan et de l'Ouzbékistan.

Pour les deux sièges à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, le Secrétariat a reçu deux candidatures, à savoir celles de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

Pour les trois sièges à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Secrétariat a reçu trois candidatures, à savoir celles de l'État plurinational de Bolivie, de Cuba et du Mexique.

Pour les deux sièges vacants des États d'Europe occidentale et autres États, le Secrétariat a reçu deux candidatures, celles de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

En outre, j'ai été informé par le Secrétariat que les engagements pris volontairement par les États Membres conformément au paragraphe 8 de la résolution 60/251 ont été publiés en tant que documents officiels de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Avant de commencer la procédure de vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Conformément à la résolution 71/323 de l'Assemblée générale du 8 septembre 2017, les noms des États candidats qui ont été communiqués au Secrétariat au moins 48 heures avant le scrutin d'aujourd'hui ont été imprimés sur les bulletins de vote pour chacun des groupes régionaux. En outre, des lignes vierges supplémentaires correspondant au nombre de sièges vacants à pourvoir pour chacun des groupes régionaux ont été prévues sur les bulletins de vote afin d'inscrire d'autres noms, le cas échéant.

Les représentants sont priés de n'utiliser les bulletins de vote qui ont été fournis au guichet de distribution des documents, d'inscrire une croix en regard des noms des États pour lesquels ils souhaitent voter et/ou d'inscrire d'autres candidats éligibles sur les lignes vierges. Si la case qui figure en regard du nom d'un candidat a été cochée, il n'y a pas lieu de réécrire le nom de ce candidat sur les lignes vierges. Le nombre total de croix et de noms manuscrits ne doit pas dépasser le nombre de sièges vacants à pourvoir, tel qu'indiqué sur le bulletin de vote. Tout bulletin de vote contenant plus de noms que de sièges à pourvoir pour la région pertinente sera déclaré nul. Un bulletin de vote sera également déclaré nul si aucun des États Membres dont le nom y figure n'appartient à la région concernée.

En conséquence, pour les bulletins de vote marqués « A », États d'Afrique, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser quatre ; pour les bulletins de vote marqués « B », États d'Asie et du Pacifique, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser quatre ; pour les bulletins de vote marqués « C », États d'Europe orientale, le nombre

total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux ; pour les bulletins de vote marqués « D », États d'Amérique latine et des Caraïbes, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser trois ; et pour les bulletins de vote marqués « E », États d'Europe occidentale et autres États, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux.

Si un bulletin de vote contient le nom d'États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée, qui ne sont pas rééligibles ou qui resteront membres du Conseil l'année prochaine, le bulletin demeure valable mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.

Enfin, si un bulletin de vote contient une quelconque annotation autre qu'un vote en faveur de candidats donnés, cette annotation ne sera pas prise en compte. Si une erreur est commise en remplissant le bulletin de vote, les délégations doivent demander un nouveau bulletin de vote au Secrétariat au guichet Est de distribution des documents.

Nous allons maintenant procéder au vote.

Le représentant du Secrétariat va maintenant appeler les délégations selon la disposition des places assises et les inviter à s'avancer pour déposer leur bulletin de vote. Les représentants doivent uniquement se rendre à l'urne après que le nom de leur délégation a été appelé. Une fois que leur bulletin de vote a été déposé, je demande aux représentants de quitter la salle de l'Assemblée générale et le bâtiment. Les résultats de l'élection seront diffusés sur le web.

Sur l'invitation du Président, les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, de la Hongrie, de l'Indonésie et de Sainte-Lucie assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 11 h 50, est reprise à 14 heures.

En l'absence du Président, M^{me} McGuire (Grenade), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Le résultat du vote pour l'élection de membres du Conseil des droits de l'homme est le suivant :

Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)	
Nombre de bulletins :	192
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	191

Abstentions :	1
Nombre de membres présents et votants :	190
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Sénégal :	188
Côte d'Ivoire :	182
Malawi :	180
Gabon :	176
Maroc :	1
Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)	
Nombre de bulletins :	192
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	191
Abstentions :	0
Nombre de membres présents et votants :	191
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Pakistan :	169
Ouzbékistan :	169
Népal :	150
Chine :	139
Arabie saoudite :	90
Groupe C – États d'Europe orientale (2 sièges)	
Nombre de bulletins :	192
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valides :	192
Abstentions :	4
Nombre de membres présents et votants :	188
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Ukraine :	166
Fédération de Russie :	158
Groupe D – États d'Amérique latine et des Caraïbes (3 sièges)	
Nombre de bulletins :	192
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	192

Abstentions :	1
Nombre de membres présents et votants :	191
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Mexique :	175
Bolivie (État plurinational de) :	172
Cuba :	170

Groupe E – États d'Europe occidentale et autres États (2 sièges)

Nombre de bulletins :	192
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	192
Abstentions :	18
Nombre de membres présents et votants :	174
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
France :	167
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :	165

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix des membres de l'Assemblée générale, les 15 États suivants sont élus membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 : Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, France, Gabon, Malawi, Mexique, Népal, Pakistan, Sénégal, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ouzbékistan.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je félicite les États qui ont été élus membres du Conseil des droits de l'homme et je remercie les scrutateurs pour leur concours pendant l'élection.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 119 c) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 5.